

Les questions les plus fréquentes à propos du Private Lease

QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Qu'est-ce que le Private Lease ?

C'est un contrat de location de voiture à long terme avec services, pour une durée et un kilométrage convenu, conçu tout spécialement pour les particuliers.

Notre offre de location Private Lease prévoit les services suivants :

Services inclus dans chaque offre de location

- Location du véhicule
- Taxe de circulation
- Assurances (Responsabilité Civile, protection juridique et conducteur) et couverture des dommages au véhicule (incendie, vols, bris de vitres, dégâts matériels)
- Maintenance (y compris essuie-glaces, appoint d'huile, ampoules...)

Services optionnels (càd inclus dans l'offre de location uniquement à votre demande)

- Assistance
- Pneus été et hiver (fournis selon usure)
- Véhicule de remplacement (mis à disposition dès que le véhicule de location longue durée est immobilisé ou indisponible durant minimum 2 heures) (*)
- Couverture des dégâts locatifs en fin de contrat ou remise sur les dégâts locatifs

(*) Si vous souhaitez bénéficier du service véhicule de remplacement, vous pouvez opter dans l'offre pour un véhicule dans une des catégories prédéfinies.

Ce loyer ne comprend pas :

- La consommation d'énergie,
- Les amendes suite aux infractions routières.

2. Pour quelle durée puis-je souscrire un contrat Private Lease ?

Vous pouvez souscrire un contrat Private Lease pour toute durée comprise entre 24 et 60 mois.

3. Que se passe-t-il si je parcours plus ou moins de kilomètres que prévus dans le contrat ?

Dans ce cas, votre loyer sera adapté en fonction de vos paramètres réels (mois/kilomètres).

Mais rassurez-vous : vous n'aurez jamais de mauvaises surprises. Vous recevez, en annexe à votre offre, une grille matricielle reprenant le loyer pour toutes les combinaisons possibles entre la durée et le kilométrage. Vous profitez ainsi d'un maximum de flexibilité et d'une totale transparence.

Dans le cas où vous atteignez le kilométrage maximal (160.000 km ou 180.000 km en fonction de la motorisation) avant la date prévue de fin du contrat, celui-ci prendra fin et vous devrez restituer le véhicule sans délai.

Un décompte de loyers sera opéré sur base de vos paramètres réels reportés dans la matrice.

4. Puis-je modifier les paramètres durée/ kilométrage de mon contrat ou le résilier de manière anticipée ?

Oui, vous pouvez modifier les paramètres de votre contrat à tout moment pendant la période de location.

Au besoin, vous pouvez mettre fin à votre contrat de façon anticipée après une période minimale de 12 mois. Vous devez toutefois nous informer à l'avance.

Votre loyer sera recalculé avec effet rétroactif conformément à la grille matricielle, sur base des nouveaux paramètres de durée (minimum 12 mois) et de kilométrage.

5. Y a-t-il un âge minimal ou maximal pour profiter de la formule Private Lease ?

Non, mais pour des raisons d'acceptation du risque par l'assureur, tout conducteur habituel du véhicule doit être titulaire d'un permis de conduire valable depuis au moins deux ans et avoir maximum 75 ans au moment de la souscription.

6. Mon partenaire, mon fils, ma fille, un ami, ... peuvent-ils conduire la voiture ?

Bien sûr, à condition qu'ils soient titulaires d'un permis de conduire valable, délivré par le Luxembourg ou par un autre pays de l'Union Européenne et qu'ils conduisent le véhicule à titre occasionnel.

Si l'une de ces personnes conduit habituellement le véhicule, elle doit impérativement avoir été renseignée par vous sur le document de déclaration préalable à la couverture d'assurance complété à la souscription du contrat et doit donc répondre aux critères d'acceptation définis par l'assureur.

A noter qu'en cas de sinistre en tort avec ou sans tiers, l'indemnité contractuelle forfaitaire est doublée si le conducteur au moment des faits est âgé de moins de 23 ans.

7. De quels documents ai-je besoin pour conclure un contrat Private Lease ?

- Un permis de conduire valable ;
- Une copie de votre carte d'identité ;
- Une copie de la dernière fiche de salaire ;
- Un certificat de résidence datant de moins de 3 mois.

8. Quelle est la couverture assurance de mon véhicule ?

Le contrat Private Lease prévoit les couvertures suivantes :

- Une assurance responsabilité civile (assurance obligatoire couvrant les dommages causés à des tiers) ;
- Une assurance protection juridique (prenant en charge les frais de défense et d'assistance juridique notamment dans les cas de recours civil ou de défense pénale) ;
- Une assurance conducteur (couvrant les dommages corporels du conducteur suite à un sinistre survenu avec le véhicule) ;
- Une couverture des pertes et dommages au véhicule (CASCO).

Les conditions générales relatives aux assurances Responsabilité civile, protection juridique et conducteur sont consultables sur : <http://privateleasedocs.axus.lu>

Les conditions de couverture des pertes et dommages au véhicule sont reprises dans votre contrat de location.

ENTRETIENS, REPARATIONS MECANIQUES ET REMPLACEMENTS DES PNEUMATIQUES

9. Puis-je recevoir une voiture de remplacement en cas d'entretien ou de réparation mécanique du véhicule ?

Si vous avez souscrit l'option véhicule de remplacement, vous pourrez bénéficier d'une voiture de remplacement de la catégorie souscrite pour toute immobilisation ou privation d'usage supérieure à 2 heures.

SINISTRES

10. Mon véhicule est-il couvert pour tous les dommages ?

Sont couverts les pertes et dommages au véhicule consécutifs à tout :

- heurt, chute, versement, collision,
- vandalisme,
- vol et tentative de vol du véhicule,
- incendie,
- bris de vitre, (sauf optiques de phares et rétroviseurs),
- dégâts de la nature,
- accident avec animal ou gibier.

Les objets personnels et accessoires non fixés au véhicule (porte vélo, coffre de toit, ...) ne sont pas couverts.